

Délibération 2020/47

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14			
Présents : 12			
Votants : 13			
Votes	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents : Mme Emmanuelle BÉAUR.

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les divers tarifs appliqués au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- De fixer les tarifs précités ainsi qu'il suit :

	2020	2021
CIMETIÈRE		
Vente de concession perpétuelle	160 € le m ²	Sans augmentation
Caves urnes 15 ans	350 €	Sans augmentation
Caves urnes 30 ans	600 €	Sans augmentation
Taxe de dispersion des cendres	50 €	Sans augmentation
PHOTOCOPIES ASSOCIATION	A4 simple : 0,15 € A4 recto/verso : 0,25 € A3 simple : 0,30 € Pour les copies couleur : tarif multiplié par 2	Sans augmentation
PENSION CHENIL	5,00 € par jour	Sans augmentation

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Vincent LAUER,
Maire de la commune d'Antigny

Le Maire,



Vincent LAUER